VILLE de DOL DE BRETAGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 27 AOUT 2010

- COMPTE RENDU de SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, M. PEDRON, Mme ROUYEZ - Adjoints ; M. BREGAINT, Mlle GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme PRUNIER-BRIAND, M. MARION, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, M. ROTA, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, M. DESDOUETS, Mme MOUBECHE, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. VIGNERON (représenté par M. MARION), M. MERCIER (représenté par M. le Maire), M. REHEL (représenté par M. ROTA), Mme LUGAND (représentée par Mme BEAUCHER), Mme DESBLES (représentée par Mme PRUNIER-BRIAND), Mme JOUQUAN (représentée par Mme ROUYEZ), Mme DUTERTRE (représentée par M. PEDRON).

---

1. Budget Général : Décision Modificative - D.M 3.

Le Conseil Municipal **autorise** les ouvertures de crédits au Budget Général 2010 telles que présentées ci-dessous et qui constituent la D.M 3 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

151 – Prolongement de l'allée du Guyoult (nouveau programme)	23 000,00 €
188 – V.R.D chemin de la Belle Etoile	85 000,00 €
195 – Participation au pass foncier	20 000,00 €
TOTAL	128 000,00 €

Recettes

16 – Emprunt (écriture d'équilibre)	128 000,00 €

Résultats du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

2. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes et du Conseil Général au titre du contrat de territoire :

a- Aide aux bibliothèques pour l'animation de la structure.

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité auprès de la Communauté de Communes du Pays de Dol, l'aide aux bibliothèques communales accordée par le Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire - volet « animation des bibliothèques » pour la médiathèque de Dol (subvention de 810 € plafonnée, à hauteur de 50 % du montant des dépenses T.T.C).

b- Pour une opération d'animation : spectacles à l'Odyssée.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter auprès de la Communauté de Communes l'aide allouée dans le cadre du contrat de territoire (volet 3) pour l'organisation d'un spectacle donné à l'Odyssée lors de la saison 2010/2011 (subvention de 3 000 € plafonnée, dans la limite de 50 % du coût T.T.C).

3. Mois international de la photo – édition 2010 : partenariat de la Ville – régularisation concernant la prise en charge de dépenses de logistique.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de verser à l'association D.P.I une subvention exceptionnelle d'un montant de 290 €, pour le règlement de la facture d'une société chargée de la réalisation de supports photos, dans le cadre du déroulement du mois de la photo, et **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général 2010.

4. Reconquête des remparts - poursuite de l'opération par l'acquisition de nouveaux terrains d'assiette :

a- Concernant les remparts Nord.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'acquérir une partie de la parcelle AC 130, lorsque celle-ci sera propriété de M. et Mme GUICHARD Thomas et Armelle.

- **précise** que la cession sera consentie à titre gratuit pour la partie correspondant à la terrasse actuelle située le long du rempart et sur la base de 40 € du m² pour la partie située au Sud de la parcelle et rejoignant la rue Ceinte.
- **dit** que les frais d'arpentage et d'acte seront à la charge de la Ville de Dol.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction des actes correspondants.

b- Concernant les remparts Sud.

Le Conseil Municipal :
- **décide** à l'unanimité d'acquérir une partie de la parcelle AC 244 appartenant à M. et Mme DEGRAEVE Stéphane et Corinne.
- **précise** que la cession sera consentie à titre gratuit.
- **dit** que les frais d'arpentage et d'acte seront à la charge de la Ville de Dol.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction des actes correspondants.

5. Modification des statuts de la Communauté de Communes – voirie communautaire : validation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **modifie** à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes en déclarant d'intérêt communautaire la voirie communale (cadastrée ZA 117, d'une surface de 985 m² et d'une longueur de 122 m) située sur la commune de Baguer Pican, **sollicite** M. le Préfet afin de procéder à l'arrêté modificatif des statuts et **autorise** M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

6. Portage du S.A.G.E des bassins côtiers de la région de Dol : demande de création d'un Syndicat Intercommunal.

Le Conseil Municipal **demande** à l'unanimité à M. le Préfet la création d'un établissement public de coopération intercommunale dont le périmètre d'intervention coïncide avec le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne, tel que défini par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2003.

7. Présentation du rapport annuel de l'eau potable - exercice 2009.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel de délégation de service public du service de distribution de l'eau potable pour l'année 2009.

8. Information sur les marchés passés en procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** des marchés passés en procédure adaptée tels que présentés ci-dessous :

➢ Travaux de voirie - prolongement de l'allée du Guyoult :
Entreprise POTIN pour un montant de 18 430,00 € H.T.

➢ V.R.D chemin de la Belle Etoile :
- Création d'un bassin d'orage : Entreprise POTIN pour un montant de 11 300,00 € H.T.
- Eclairage public : Entreprise SORAPEL pour un montant de 20 428,95 € H.T.

➢ Médiathèque - marché « Collections » :
Marché à bon de commande - année 2010 :
- Lot 1 – Livres de fiction et documentaires pour adultes : Librairie FACHE (minimum : 1 812,50 € H.T ; maximum : 7 250 € H.T).
- Lot 2 – Livres de fiction et documentaires pour enfants : L'Herbe Rouge (minimum : 1 812,50 € H.T ; maximum : 7 250 € H.T).
- Lot 3 – Bandes dessinées : L'Herbe Rouge (minimum : 1 015 € H.T ; maximum : 4 060 € H.T).
- Lot 4 – CD audio : Société GAM d'Annecy - 74 (minimum : 1 450 € H.T ; maximum : 5 800 € H.T).
- Lot 5 – DVD de fiction et documentaires : Société ADAV de Paris (minimum : 1 160 € H.T ; maximum : 4 640 € H.T).

Questions diverses complémentaires :

◈ Demande de subvention au titre de LEADER pour le projet « programmation de spectacles jeunes publics » à l'Odyssée.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter l'aide financière susceptible d'être allouée au titre du programme LEADER pour la programmation nouvellement créée de spectacles « jeunes publics » à l'Odyssée et **valide** le plan de financement de cette action tel que présenté en annexe de la présente.

◈ Elargissement du chemin du Petit Gué : acquisitions des terrains d'assiette.

Le Conseil Municipal :
- **décide** d'acquérir les parcelles de terrain suivantes correspondant à l'assiette de la « réserve pour services publics » n°52, instituée en vue de l'élargissemen t futur du chemin du Petit Gué :

- 2 parcelles appartenant à la Société CILAOS d'une surface totale d'environ 275 m², parties de la parcelle cadastrée AN 80, représentant une bande de 5 m de large longeant le chemin du Petit Gué, cédées à titre gratuit.
- 1 terrain constructible d'environ 375 m², partie de la parcelle AN 78 appartenant aux consorts DEBLANC, représentant une bande de 5 m de large longeant le chemin du Petit Gué, cédé au prix de 9 € le m².
- 1 terrain non constructible d'environ 6 220 m², correspondant à la parcelle AN 40 appartenant aux consorts DEBLANC, cédé au prix de 0,30 € le m².

- dit que les frais d'arpentage et d'acte sont à la charge de la Ville de Dol.

- charge l'étude des notaires associés de Dol de la rédaction des actes correspondants.

Résultats du vote : 25 voix pour ; 2 voix contre (S. Frain, A. Letainturier).

Pour affichage le 1er septembre 2010.

Le Maire,
Denis RAPINEL